

**Daniel DUROT**

EXPERT COMPTABLE DIPLOME  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit au tableau de l'ordre d'Amiens

Tel : 03 23 50 35 50

Fax : 03 23 05 27 76



136 Bld Richelieu  
02100 SAINT-QUENTIN

e-mail : [daniel.durot@wanadoo.fr](mailto:daniel.durot@wanadoo.fr)

**SITE : [www.cabinet-durot.com](http://www.cabinet-durot.com)**

ORIGINAL

# Aide Familiale A Domicile A.F.A.D.

Association déclarée le 8.11.1945 à la Sous-Préfecture de St Quentin.

Agrément préfectoral n° 2006-2-02-004.

SIRET : 780 221 982 00074

Siège social : 2, rue de la Chaussée Romaine – 02100 SAINT QUENTIN.

**EXERCICE clos le 31 décembre 2010**

.....

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

.....

  
**Daniel DUROT.**

**A.F.A.D. 2 rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN.**  
**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Exercice clos le 31 décembre 2010

ORIGINAL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre CONSEIL d'ADMINISTRATION, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de « **l'Association familiale à domicile** », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 22/03/2011. Il m'appartient, sur les bases de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1- Opinion sur les comptes annuels :**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.  
*Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point de l'annexe qui détaille la quote-part du résultat de l'exercice relatif aux résultats des activités sous contrôle de tiers financeurs. Ces résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions suite aux contrôles des financeurs.

**2- Justifications des appréciations :**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

**3- Vérifications et informations spécifiques :**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'information à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier.

A Saint Quentin, le 23 mars 2011

  
Daniel Duroty commissaire aux comptes

# BILAN ACTIF

ORIGINAL

Répartition	2009		2010	
	Vie Associative €	Services TISF & AVS €	Vie Associative €	Services TISF & AVS €
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>				
Immobilisations incorporelles				19 220
Immobilisations corporelles		26 998		500
Immobilisations corporelles en cours				1 600
Immobilisations financières		1 600		
		28 598		21 320
<i>ACTIF CIRCULANT</i>				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commande				3 504
Créances				97 427
Divers produits à recevoir	659	126 766		
Disponibilités				
Valeurs mobilières de placement			6 906	451 017
Disponibilités	5 596	337 211		
<i>Charges constatées d'avance</i>		582		698
	5 596	464 559	6 906	552 646
<b>Total général</b>	5 596	493 157	6 906	573 966



# BILAN PASSIF

ORIGINAL

Répartition	2009		2010	
	Vie Associative €	Services TISF & AVS €	Vie Associative €	Services TISF & AVS €
<i>CAPITAUX PROPRES</i>				
Autres réserves		1 783		1 783
Report à nouveau	6 287	259 394	6 255	285 390
Résultat de l'exercice	(32)	25 996	651	-7 839
Subventions d'investissement		1 225		875
Prov.pour réserve de trésorerie		12 509		14 699
	6 255	300 908	6 906	294 908
<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges		45 906		70 226
		45 906		70 226
<i>DETTES</i>				
Emprunts et dettes financières divers		1 938		
Dettes fiscales et sociales		77 396		80 814
Autres dettes		67 009		128 018
Produits constatés d'avance				
		146 343		208 832
<b>Total général</b>	6 255	493 157	6 906	573 966

# COMPTE DE RÉSULTAT

ORIGINAL

Répartition	2 0 0 9		2 0 1 0	
	Vie Associative	Services TISF & AVS	Vie Associative	Services TISF & AVS
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations des membres	1 089		1 115	
Prestations de service		657 851		664 937
Reprise sur amortissements & provisions		38 085		2 525
Autres produits - Subvention d'exploitation	2 340	23 182	1 530	17 833
Total des Produits d'exploitation...	3 429	719 118	2 645	685 295
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats & charges extérieures	3 537	73 281	2 053	72 382
Impôts & taxes		36 505		37 552
Salaires		430 481		428 649
Charges sociales		132 282		124 667
Dotation Amortissements		4 944		7 778
° provision créances douteuses		498		658
° provision risques, charges		16 225		26 347
° provision réserve de trésorerie		2 942		2 189
Autres charges (créances irrécouv.)		351		559
Total des Charges d'exploitation...	3 537	697 509	2 053	700 781
Résultat d'Exploitation.....	-108	21 609	592	-15 486
Produits financiers	76	3 407	59	2 528
Charges financières				
Résultat courant avant résultat exceptionnel..	-32	25 016	651	-12 958
Produits exceptionnels (Vtes div.- Subventions)		1 817		5 478
Charges exceptionnelles		372		20
Résultat exceptionnel.....	0	1 445	0	5 458
Impôt sur intérêts.....		465		339
Total des Produits :	3 505	724 342	2 704	693 301
Total des Charges :	3 537	698 346	2 053	701 140
<b>Résultat :</b>	<b>-32</b>	<b>25 996</b>	<b>651</b>	<b>-7 839</b>

# Annexe comptable

ORIGINAL

## 1 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été établis et présentés conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux dispositions du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux privés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 1.1. Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Brevets, concessions, logiciels	1 an
Installations générales, agencements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 à 5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans

Une provision pour dépréciation complémentaire est le cas échéant constatée pour ajuster la valeur nette comptable à la valeur d'utilité.

### 1.2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur brute. A la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est éventuellement constatée pour ramener leur valeur au prix de marché.

### 1.3. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La recouvrabilité des créances est analysée lors de chaque clôture des comptes. Les créances impayées font l'objet d'une dépréciation si, leur recouvrement apparaît incertain.



# Annexe comptable

ORIGINAL

## 2 – Autres informations

Concernant les financements 2010, ils ont été déterminés en fonction :

- d'une dotation globale pour le Conseil Général pour une somme de 306 586 €,
- d'une prestation de service et d'une dotation globale déterminées en fonction d'un nombre d'équivalent temps plein pour la C.A.F./C.N.A.M. moins la participation des familles, d'un montant de 307 518 € (incluant les naissances multiples ou rapprochées).

Les provisions sont passées de 45 906 € à 70 226 € au 31/12/2010.

Elles incluent :

- ✓ une provision de 13 225 € maintenue depuis 2001, relative à un excédent antérieur,
- ✓ une provision de 2010 de 7 840 € pour des obligations sociales liées à l'exercice,
- ✓ des provisions de départ en retraite pour 2 027 € au 31/12/2009, reprises sur l'exercice et dotées pour 2 367 € au 31/12/2010,
- ✓ une provision pour frais de fonctionnement équivalente à 2.5 % des frais de l'exercice soit une dotation 2010 de 16 140 €, ce qui porte à 46 793 € le cumul qui ne peut en aucun cas excéder au total 15 % de ces frais

Les autres dettes au passif avec 128 018 € au 31/12/2010 incluent des charges à payer pour 5 807 € et des ressources excédentaires pour 121 584 €, dont 64 063 € constituent un trop perçu en 2010 et qui sera imputé sur la subvention du Conseil Général de 2011.

Le résultat fait apparaître un déficit global de 7 188 €, réparti de la façon suivante :

- au titre du Conseil Général un résultat positif de 43 191 €, sous contrôle du financeur,
- au titre de la CAF un déficit de 55 641 €,
- au titre des divers/mutuelles un résultat positif de 4 611 €,
- au titre de la vie associative un résultat positif de 651 €.

Au 31 décembre 2010, l'association comptait 22 salariés.

Il est à noter que nous avons deux salariées en contrat à durée déterminée pour des remplacements soit un congé maternité et une absence maladie.

Pour vous montrer l'importance de l'engagement de nos bénévoles, nous vous rappelons quelques données :

- une réunion de bureau tous les mardis matin,
- un conseil d'administration tous les deux mois,
- une réunion du personnel,
- la présence de bénévoles lors de réunions régionales ou nationales,
- et toutes les réunions fixées par les financeurs et les rencontres nécessaires pour mettre en place de nouveaux projets.

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS**  
**ANNÉE 2010**

ORIGINAL

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	7 018			7 018
Immobilisations corporelles	50 826			50 826
Immobilisations corporelles en cours		500		500
Immobilisations financières	1 600			1 600
<b>Total général</b>	<b>59 444</b>	<b>500</b>		<b>59 944</b>

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS**  
**ANNÉE 2010**

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	7 018			7 018
Immobilisations corporelles	23 828	7 778		31 606
Immobilisations financières				
<b>Total général</b>	<b>30 846</b>	<b>7 778</b>		<b>38 624</b>

**TABLEAU DES PROVISIONS**  
**ANNÉE 2010**

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Prov.pour risques et charges	45 906	26 347	2 027	70 226
Prov. pour dép.des comptes de tiers	498	658	498	658
Prov.régl. : réserve de trésorerie	12 509	2 189		14 698
<b>Total général</b>	<b>58 913</b>	<b>29 194</b>	<b>2 525</b>	<b>85 582</b>



**ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES**  
**ANNÉE 2010**

ORIGINAL

	Montant brut	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'un an
<b>CREANCES</b>			
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 600	1 600	
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances usagers	3 512	3 512	
Autres créances	98 077	98 077	
<b>TOTAL</b>	<b>101 589</b>	<b>101 589</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>			
<i>Dettes financières :</i>			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
<i>Autres dettes :</i>			
Dettes fournisseurs			
Dettes fiscales et sociales	80 814	80 814	
Autres dettes	128 018	128 018	
<b>TOTAL</b>	<b>208 832</b>	<b>208 832</b>	<b>0</b>

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**  
**ANNÉE 2010**

	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	698	
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>698</b>	<b>0</b>

**Daniel DUROT**  
EXPERT COMPTABLE DIPLOME  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Inscrit au tableau de l'ordre d'Amiens

Tel : 03 23 50 35 50  
Fax : 03 23 05 27 76



136 Bld Richelieu  
02100 SAINT-QUENTIN

SITE : [www.cabinet-durot.com](http://www.cabinet-durot.com)

e-mail : [daniel.durot@wanadoo.fr](mailto:daniel.durot@wanadoo.fr)

ORIGINAL

# Aide Familiale A Domicile A.F.A.D.

Association déclarée le 8.11.1945 à la Sous-Préfecture de St Quentin.  
Agrément préfectoral n° 2006-2-02-004.  
SIRET : 780 221 982 00074

Siège social : 2, rue de la Chaussée Romaine – 02100 SAINT QUENTIN.

**EXERCICE clos le 31 décembre 2010**

.....

## ***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.***

.....

**Daniel DUROT.**

A.F.A.D. 2, rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN.  
RAPPORT SPECIAL du COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS  
(Convention article L 612-5 du Code de Commerce)  
Année 2010

## Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de « **l'Association familiale à domicile** », je vous présente mon rapport sur les conventions définies par l'article L 612-5 du Code de Commerce. En application de l'article L 612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions portées à votre connaissance ci-après.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Article L 612-5 du Code de Commerce : AUCUNE CONVENTION N'A ETE AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE.

2. Conventions articles L313-25 et R 314-49 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

En application de l'article L313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les conventions passées entre votre association et ses cadres dirigeants salariés ou ses directeurs d'établissements sociaux et médicaux-sociaux sont déclarées dans les conditions de l'article L612-5 sus-visé.

La convention qui a été portée à ma connaissance est la suivante :

- La rémunération de la directrice est mentionnée en annexe du présent rapport.

SAINT QUENTIN, le 23 mars 2011

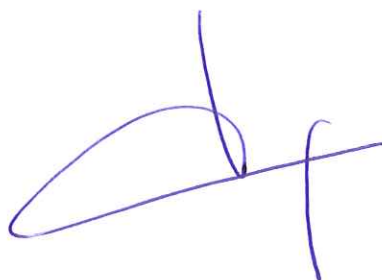
Daniel DUROT, commissaire aux comptes.



A.F.A.D. 2, rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN.  
ANNEXE au RAPPORT SPECIAL  
Année 2010

Convention ARTICLES L 313-25 et 314-49 du CASF

Rémunération de la directrice Madame LECLERE : 39 867 €



Daniel DUROT  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
136, boulevard Richelieu  
02100 SAINT-QUENTIN  
Siret 314 154 725 00043